ANAVB
Association Nationale des Arbitres de Volley-Ball

Bulletin février 2014

Alors que le président d'un club évoluant en LNV vient de se voir sanctionné de ''trois mois de suspension de salle'' pour avoir offensé et insulté un officiel licencié à la FFVB lors d'une rencontre du Championnat LNV, voici que des spectateurs d'une autre rencontre LNV nous informent qu'à nouveau, un président d'un club ose, après une défaite, insulter : ''arbitre de merde'', et menacer : ''je m'arrangerai pour que tu ne viennes plus arbitrer ici'' un de nos Collègues et ce, à proximité de la table de marque, devant le public quittant la salle après le match.
Il est à noter que si notre Collègue mérite un C majuscule, aucun président insultant et/ou menaçant ne méritera de p majuscule, celui-ci étant réservé aux Présidents de club respectueux d'autrui.

Un des spectateurs présents, ayant fait le nécessaire pour assister à la suite de l'incident nous apprend que l'individu en question est allé, en catimini, présenter des excuses à l'arbitre hors de la salle puisque celui-ci était dans son véhicule prêt à partir, pensant vraisemblablement éviter ainsi la rédaction d'un rapport pouvant lui occasionner une sanction méritée.
Si tel était le cas, il pourrait demain, frapper un arbitre dans la salle et aller ensuite, toujours dans la plus grande discrétion, lui présenter des excuses.
Il convient de ne pas tout confondre, on peut présenter des excuses lors d'une maladresse ou d'un choc involontaire. Quand il s'agit de paroles ou d'actes pensés et réfléchis, les excuses n'ont que peu de chances d'être sincères.
N'oublions pas que les officiels représentants un club sont l'image de ce club et le modèle de comportement que les supporters, enfants ou adultes présents vont adopter.

De notre côté, nous rappelons que les arbitres sont chargés par la Loi d'une mission de service public et doivent par conséquent être particulièrement protégés.

Nous espérons que nos Collègues officiant lors de ce match ont rédigé un rapport circonstancié permettant aux instances dirigeantes de prendre les décisions qui s'imposent. Si ce n'est le cas, nous nous tenons à la disposition de la CCA et/ou de la LNV pour leur fournir tous les éléments leur permettant d'identifier le match, et leur permettre ainsi de prendre les décisions qui s'imposent.
A cette fin, un exemplaire de notre ''Bulletin'' leur sera adressé.

Ne restons pas sans réaction, ne nous laissons pas insulter, menacer, frapper, chaque incident doit faire l'objet d'un rapport détaillé.
Il en va de notre crédibilité et de notre sécurité.

L'ANAVB est là aussi pour vous aider, vous accompagner dans vos démarches.

Bons arbitrages à tous,

A.N.A.V.B. - (FFVB) 17 rue Georges Clémenceau - 94607 CHOISY LE ROI
www.anavb.fr – contact@anavb.fr